

**RAPPORT NATIONAL DE LA FRANCE
(COMMUNAUTE EUROPEENNE)
2009**

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche –
Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture¹

***Résumé :** La pêche thonière en France a été marquée en 2009 par une augmentation sensible des niveaux de captures, notamment dans le cadre de la pêche ciblant les thonidés tropicaux. A l'inverse, les niveaux de prélèvement ont diminué sur le germon et demeurent stable pour l'espadon ainsi que pour les espèces de requins. S'agissant de la pêche du thon rouge, la France a consolidé durablement son système de contrôle en déployant des moyens d'inspection très importants et veille à respecter ses engagements de réduction de la surcapacité de sa flotte de thoniers senneurs de Méditerranée. En matière scientifique, les suivis aériens d'observation des bancs de thon rouge en Méditerranée ont repris en 2009 dans le cadre du programme national de recherche mené par l'IFREMER. Par ailleurs, la France est désormais en mesure d'apporter des données affinées et actualisées sur l'état des pêcheries dans les Antilles françaises.*

1^{ère} partie : Information sur les pêcheries nationales, la recherche et les statistiques

Chapitre 1 : Information annuelle sur les pêcheries

Les captures françaises totales de thonidés et espèces apparentées dans l'Océan Atlantique et la Méditerranée s'élèvent en 2009 à 43 700 tonnes, soit un niveau supérieur de 19,37 % à celui constaté en 2008 (36 608 tonnes) et supérieur de 6,1% à celui constaté en 2007 (41 162 tonnes). Un récapitulatif des captures totales de la France en 2009 figure en **Appendice I** au présent rapport.

Thonidés tempérés

Germon

Dans l'Océan Atlantique, les prises s'élèvent pour 2009 à 1122,2 tonnes réalisées à près de 70% par le chalut pélagique. Ceci constitue une baisse par rapport à l'année 2008 et aux années antérieures, qui peut s'expliquer par une diminution du nombre de navires ciblant cette espèce, par une saison de pêche plus courte qu'habituellement et des captures à la marée plus faible. Ces hypothèses mériteraient toutefois une étude plus approfondie. Par ailleurs le germon est une espèce ciblée par la pêche de loisir durant les mois d'été dans la partie sud du golfe de Gascogne : aucun suivi statistique n'est effectué à l'heure actuelle mais les prises semblent significatives.

Dans la Mer Méditerranée, le germon est capturé très accidentellement par des palangriers ou des chalutiers (260 kgs en 2009) et pêché activement par les pêcheurs sportifs de la mi-août à la fin du mois d'octobre. La prise des pêcheurs sportifs ne fait pas l'objet d'un suivi statistique, mais elle est évaluée suivant les années entre 3 et 5 t.

¹Jonathan Lemeunier (Chargé de mission « Affaires internationales – accords thoniers »)

Thon rouge (stock de l'Océan Atlantique Est et de la Mer Méditerranée)

Les captures françaises totales de thon rouge en Atlantique Est et en Méditerranée s'élèvent en 2009 à 3453,6 tonnes (366,3 tonnes dans le Golfe de Gascogne et 3087,3 tonnes en Méditerranée) contre 2922 en 2008 (252 tonnes dans le Golfe de Gascogne et 2670 tonnes en Méditerranée), 10786 tonnes en 2007 (629 tonnes dans le Golfe de Gascogne et 10 157 tonnes en Méditerranée) et 8881 tonnes en 2006 (1 217 tonnes dans le Golfe de Gascogne et 7663 tonnes en Méditerranée).

La très forte diminution des captures françaises en 2008 et en 2009 par rapport aux années précédentes résulte de plusieurs facteurs liés à l'application de la Rec. [06-05] puis de la Rec. [08-05] : la forte restriction de la saison de pêche à la senne en Méditerranée et la fermeture avancée au 15 juin, le renforcement des contrôles à terre et en mer et la mise en place de quotas individuels pour les thoniers senneurs.

En Méditerranée, le thon rouge est pêché principalement par des senneurs depuis les années 1970. Leur niveau de captures est en partie déterminé par des facteurs environnementaux influençant la disponibilité du thon rouge vis-à-vis de l'engin de pêche. Lors de la saison des Baléares et de Libye (mi-mai à mi-juin), la majorité des prises mesure entre 180 et 250 cm (140 à 250 kg). Le développement du commerce avec le Japon au milieu des années 1990, puis de l'embouche, est notamment à l'origine de cette pêche ciblée sur les gros poissons. La très grande majorité des prises de cette saison est destinée aux cages d'engraissement et n'est donc pas débarquée. Quelques navires ont exploré des zones de pêche situées en Méditerranée orientale durant cette saison. Sur la période récente, on a donc noté une extension des zones de pêche de cette flottille à l'ensemble du bassin méditerranéen : cette tendance devrait toutefois disparaître avec le raccourcissement de la saison de pêche.

Les autres saisons de pêche (mars-avril et août-octobre) étaient auparavant axées sur des poissons d'un poids moyen de 10 à 30 kg (essentiellement de classe d'âge 2 et 3), principalement au large des côtes franco-catalanes, et secondairement au large des côtes de l'Afrique du Nord, jusqu'en 2006 (et en partie 2007). Suite au plan de reconstitution du thon rouge (Rec. [06.05] et [08-05]), les senneurs ne pêchent plus à ces périodes. En 2009, cette flottille a capturé 2917,9 tonnes de thon rouge.

La pêcherie artisanale méditerranéenne, pratiquant maintenant principalement la canne ou la palangre, a pêché 169,4 tonnes de thons rouge de mai à octobre 2009 le long des côtes françaises méditerranéennes.

Dans l'Atlantique-Est, 366,3 tonnes de thon rouge ont été capturées en 2009. Bien qu'en légère hausse par rapport à 2008, ce chiffre constitue une baisse importante en comparaison des trois années précédentes et notamment 2006 (1 217 tonnes). La cible principale des pêcheries thonières françaises de l'Atlantique Nord-Est demeure le germon, le thon rouge pouvant constituer un appoint non négligeable et même une cible dans le cas des canneurs opérant dans le Golfe de Gascogne. Les autres flottilles capturant le thon rouge en capture accessoire utilisaient le chalut pélagique.

Par ailleurs, la France a mis en œuvre différentes mesures pour répondre à ses obligations internationales et communautaires en matière de pêche sportive et de loisir du thon rouge : fixation d'un quota spécifiquement attribué à cette catégorie, détention obligatoire d'une autorisation de pêche, baguage systématique des thons et obligation de déclaration des débarquements. En 2009, 22 tonnes ont été capturées par la flottille des pêcheries sportives et récréatives, les captures étant réalisées à 95% en Méditerranée.

Thonidés tropicaux

Étant donné le caractère multi spécifique des pêcheries de thon tropical, une présentation par flottille est plus appropriée qu'une présentation par espèce. Le fait marquant concernant cette pêcherie en 2009 est le renforcement de la flottille de senneurs qui a vu augmenter son effectif à 10 unités en 2009 du fait du transfert de 5 unités de l'océan Indien lié aux actes de piraterie.

Les prises totales de thon tropical (senneurs et canneurs) en 2009 se sont élevées à 27 212 tonnes (2 205 tonnes de thon obèse, 17 261 tonnes d'albacore, 7 613 tonnes de listao, 60 tonnes de germon et 74 tonnes de petits thonidés) contre 21 794 tonnes en 2008 soit une augmentation de 25 %.

La flottille de senneurs

En 2009, 10 senneurs ont opéré dans l'océan Atlantique sous pavillon français contre 7 en 2008 (sortie de 2 navires et transfert de 5 autres de l'océan Indien au 3ème trimestre). Ils ont réalisé une prise totale de 25 329 tonnes (20 666 tonnes en 2008), dont 16 882 tonnes d'albacore (15 929 tonnes en 2008), 6 427 tonnes de listao (3 661 tonnes en 2008), 1 936 tonnes de thon obèse (989 tonnes en 2008), 60 tonnes de germon (50 tonnes en 2008) et 23 tonnes d'autres poissons (37 tonnes en 2008). Il convient d'y ajouter 2 205 tonnes de « faux poisson » débarqués à Abidjan (991 tonnes en 2008).

Les échantillonnages de tailles et de la composition spécifique des débarquements se sont poursuivis sur toute la flottille européenne (France, Espagne et flottille NEI associée) en collaboration avec la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Elles ont permis de transmettre à la CICTA des statistiques de prises par espèce et par taille de qualité pour la période 1991-2009. Par ailleurs, l'analyse des données recueillies à bord par les observateurs scientifiques a permis d'estimer la quantité et la composition en taille des espèces de thons rejetées. Les analyses montrent que ces rejets sont peu importants au regard des quantités de thons commerciaux débarqués. Par contre, les estimations récentes portant sur les quantités d'albacores et de listao composant le « faux-poisson », non reporté dans les captures commerciales au port d'Abidjan, montrent l'importance de les prendre en compte dans les captures totales par espèce et dans la matrice des prises par taille, pour les évaluations des stocks. En 2009, elles représentent 8,7% des débarquements totaux des senneurs français.

La flottille de canneurs

En 2009, 3 canneurs ont opéré à Dakar sous pavillon français. Ils ont réalisé une prise totale de 1 884 tonnes (1 128 tonnes en 2008), dont 378 tonnes d'albacore (186 tonnes en 2008), 1 186 tonnes de listao (778 tonnes en 2008) et 269 tonnes de thon obèse (141 tonnes en 2008). Cette prise est en augmentation (+60%) par rapport à celle de 2008.

Autres espèces

Espadon

Les captures de 2009 se sont élevées à 31 tonnes (28 tonnes en 2008) : 15 tonnes en Atlantique et 16 tonnes en Méditerranée. L'espadon est capturé occasionnellement dans l'Atlantique Nord-Est par une flottille de pêche artisanale ciblant le germon. En Méditerranée (continent et Corse), la flottille côtière artisanale pratiquant les métiers de la palangre et de la ligne et pêchant le thon rouge cible également l'espadon une partie de l'année. Par ailleurs, une étude scientifique a permis de reconstituer et mettre à jour les données historiques (période 1971-2009) de débarquements d'espadon dans les principaux ports de la côte méditerranéenne.

*Pêche dans les Antilles françaises*²

La pêche des grands poissons pélagiques se pratique traditionnellement en Martinique et Guadeloupe à l'aide de ligne de traîne autour de bois dérivant, à partir d'embarcations non pontées équipées de moteur hors bord. Les principales espèces pêchées sont la dorade coryphène (*Coryphaena hippurus*), le marlin bleu (*Makaira nigricans*) et l'albacore (*Thunnus albacares*). Ces trois espèces représentent plus de 80 % des débarquements de cette pêche saisonnière qui est pratiquée de décembre à juin.

² Cf. Appendice II – « Les pêcheries thonières dans les Antilles françaises »

Au cours de l'année 2008, le nombre d'unités officiellement enregistrées comme navires de pêche est de 1084 en Martinique et 878 en Guadeloupe. Une enquête exhaustive auprès des armateurs a permis d'établir qu'au cours de cette même année, 85 % des navires (916) de Martinique ont été actifs et 90 % (794) de Guadeloupe. La majorité de ces unités de pêche mesure entre 5 et 9 m de longueur totale. Les unités de 7 à 9 m sont les plus nombreuses. La longueur moyenne des navires est la même pour les deux îles, par contre la puissance motrice moyenne est plus élevée en Guadeloupe (136 kW vs 76). La puissance totale des flottilles a augmenté fortement, de 56 788 à 82 226 kW en Martinique entre 1993 et 2008 et dans le même temps, de 84 240 à 119 630 kW en Guadeloupe. Ces navires ont une durée de vie relativement courte, surtout lorsqu'ils sont utilisés en pêche au large. Leur âge moyen est 15 ans en Martinique et de 11 ans en Guadeloupe. Les principaux métiers ciblant les grands poissons pélagiques du large sont la ligne de traîne à main de surface sur bancs libres ou sur bois flottés et la ligne de traîne à main ou la palangre verticale dérivante à un hameçon autour des DCP ancrés. Les navires de cette flotte partagent leur activité entre le large et les plateaux insulaires. La saisonnalité du métier de la ligne de traîne à main qui cible essentiellement la dorade coryphène entre décembre et juin impacte les autres activités qui sont plus importantes de juillet à novembre. En Guadeloupe comme en Martinique, deux tiers des sorties de pêche se font sur les plateaux insulaires et un tiers à la recherche des poissons hauturiers. Les DCP sont essentiellement exploités à moins de 24 milles de la côte alors que pour la pêche à la traîne les unités de pêche vont surtout en dehors de cette limite. La pêche autour des DCP s'est développée en Martinique et en Guadeloupe pendant les années 1990 et semble avoir changé l'activité et la saisonnalité de la pêche au large. La pêche autour des dispositifs se pratique tout au long de l'année et ainsi une partie de la flottille poursuit son activité au large entre juin et décembre.

Un Système d'Informations Halieutiques (SIH), conçu par l'Ifremer, collecte des données de pêche en routine depuis le début de l'année 2010 aux Antilles françaises. L'étude pilote préalable à la mise en place de ce système, permet de disposer de données sur la pêche des grands poissons pélagiques du large de Guadeloupe en 2008 et de Martinique de mai 2008 à décembre 2009. Les estimations annuelles des prises des principales espèces font état pour 2009 d'un total de captures pour les Antilles françaises de 2 978,8 tonnes : 1 283 tonnes de dorade coryphène (*Coryphaena hippurus*), 613,3 tonnes d'albacore (*Thunnus albacares*), 529,8 tonnes de marlin bleu (*Makaira nigricans*), 118,7 tonnes de thons pélamides divers (notamment de la thonine commune, de l'auxide et du bonitou), 46,1 tonnes de thon noir (*Thunnus atlanticus*), 13,7 tonnes de listao (*Katsuwonus pelamis*), 21,6 tonnes du voilier de l'atlantique (*Istiophorus atlanticus*) et 352,3 tonnes de diverses autres espèces. Il convient de noter que le marlin blanc n'est pas capturé par les pêcheurs professionnels des Antilles françaises.

Requins

La flotte française capture occasionnellement quatre espèces de requins pélagiques (aiguillat, requin peau bleue, requin-taupe commun et requin-renard). La pêche ciblée sur le requin-taupe commun (*Lamna nasus*), pratiquée jusqu'en 2009 par une petite flottille de 5 palangriers de l'île d'Yeu, s'est arrêtée fin 2009 du fait d'un TAC zéro imposé au niveau de l'Union européenne suite à l'évaluation du stock atlantique considéré comme déprimé par le groupe d'experts du CIEM et de l'ICCAT (mars 2009).

L'état actuel des remontées de captures pour 2009 fait état des niveaux estimés suivants : 394 tonnes d'aiguillat (*Squalus acanthias*), 84 tonnes de requin peau bleue (*Prionace glauca*), 227 tonnes de requin-taupe commun (*Lamna nasus*) et 31 tonnes de requin-renard (*Alopias spp*). Il est à noter que la mise en place d'un nouveau système de collecte des données statistiques et sa mise en œuvre par un nouveau prestataire n'ont pas encore permis d'obtenir les données de production définitives pour 2009.

Chapitre 2 : Recherche et statistiques

La recherche française sur les thonidés et les espèces apparentées est assurée par l'Ifremer (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer) pour ce qui concerne les espèces et les pêcheries de l'océan Atlantique (zone tempérée nord et zone tropicale pour les Antilles Françaises – Guadeloupe, Guyane,

Martinique) et de la Méditerranée ; elle est assurée par l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) pour ce qui concerne les espèces et les pêcheries de l'océan Atlantique tropical.

Thonidés tempérés

Thon rouge

La flottille de senneurs méditerranéens est soumise à la remise d'un journal de bord conforme aux normes de la CICTA et à la réglementation communautaire. Les informations provenant de ces documents sont croisées avec celles concernant les débarquements et surtout les transferts en cages pour évaluer le montant des captures totales. Les positions des captures déclarées dans les journaux de bord sont aussi comparées à celle des données VMS (Vessel Monitoring System). Un programme d'observateurs à bord des senneurs méditerranéens avait été mis en place pour la saison 2003 par l'IFREMER dans le but principal de recueillir les informations sur la distribution en taille des captures transbordées directement de la senne aux cages mais il s'est heurté à certaines difficultés pratiques. La taille des thons pouvant être mesurés à bord (car morts accidentellement) s'est avérée très différente des thons vivants transférés des sennes aux cages et qui eux ne peuvent être mesurés par les observateurs. Ce programme a cependant pu fournir d'intéressantes informations sur les captures accessoires des senneurs méditerranéens, qui sont apparues quantitativement faibles. Les résultats de ce programme ont par ailleurs fait l'objet d'une communication au SCRS en 2004. Un nouveau programme d'observateurs à bord des senneurs méditerranéens a été partiellement mis en place en juin 2008 selon la réglementation de l'ICCAT Rec. [08-05] et de manière complète en 2009. Un programme d'observateur à bord sur les chalutiers pélagiques opérant dans le golfe de Gascogne (couverture: 20%) a également été mis en place en 2009.

L'IFREMER mène des travaux de recherche dans le cadre de programmes nationaux (Ifremer, PNEC, MERCATOR), européens (DG MARE, FP5, FP6 et FP7) et internationaux (GLOBEC-CLIoTOP) depuis une vingtaine d'années, portant la reproduction et la croissance du thon rouge, la collecte et l'analyse des données historiques de pêcheries visant cette espèce, sa distribution spatiale, l'impact des structures océaniques sur la dynamique de l'espèce ainsi que des travaux de modélisation sur la dynamique de population. L'ensemble de ces travaux a donné lieu à publications. En complément, l'Ifremer continue ses travaux de modélisation en appui à l'évaluation de stock qui se traduisent par des documents de travail présentés aux différents groupes de travail du SCRS. Depuis 2009, l'Ifremer encadre une thèse, en collaboration avec l'IRD, sur le développement d'un modèle de biomasse dynamique bayésien qui sera appliqué au thon rouge et à l'albacore atlantique. Ce type de modèle permet d'intégrer des informations biologiques pertinentes mais non utilisées par les modèles actuels. Le principal objectif de ce travail est d'examiner comment les *patterns* de capturabilité des principales flottilles visant ces 2 espèces (senne, palangre et madrague) auraient pu varier au cours du temps et comment ces variations peuvent influencer notre perception de l'état de ces stocks.

Depuis 2006, l'IFREMER mène des travaux de marquage sur le thon rouge en Méditerranée. Tout d'abord dans le cadre du programme de collecte des données de la DG MARE qui s'est achevé fin 2008. Depuis 2007, une dizaine de marques électroniques archives de type « pop-up » est déployées par an (total: 28), au large de Marseille (Méditerranée Nord Occidentale), notamment sur de jeunes reproducteurs (taille 125-150 cm, sur lesquels les connaissances sur les routes migratoires restent très parcellaires) et sur quelques individus > 180 cm. Toutes les marques, sauf une, ont émises et au moins un thon marqué a été capturé par pêcheurs récréatifs en Méditerranée sud-occidentale. Les résultats préliminaires tendent à démontrer un fort taux résidence en Méditerranée. L'Ifremer assure aussi la coordination scientifique d'un programme de marquage conventionnel mis en place par les pêcheurs récréatifs de la Fédération Française de la Pêche en Mer (FFPM) qui a débuté en 2006 et s'est poursuivi depuis. Ce programme, qui est menée en liaison avec le Secrétariat de l'ICCAT, a permis de déployer plus de 400 marques conventionnelles en 2007 et près d'une centaine en 2008 (les données ayant été transmises au secrétariat de l'ICCAT). Malheureusement, aucune recapture n'a été encore signalée à ce jour. En 2009, ce programme n'a pas pu continuer suite à une fermeture de la pêche.

L'Ifremer a par ailleurs repris les suivis aériens sur le thon rouge en 2009 dans le cadre du programme national. Du 17 juin au 30 septembre 2009, 25 survols du golfe du Lion ont été effectués. Comme au cours des quatre

campagnes de survols réalisées précédemment par l'Ifremer pendant la période 2000 à 2003, quatre routes de prospection journalière de 360, 350, 313, et 378 milles nautiques (580 à 700 km) ont été suivies. Au total près de 16000 km ont ainsi été parcourus en 80 heures de vol. Les positions GPS des bancs de thon rouge repérés en surface ont été relevées. En fonction de l'expérience acquise au cours des campagnes précédentes, ces positions ont été accompagnées autant que possible de commentaires sur la taille des poissons et sur les bancs. La plupart des vols ont permis de détecter une présence abondante de thon rouge dans l'ensemble du golfe du Lion, particulièrement marquée au niveau du talus continental et dans le secteur sud-ouest au niveau du canyon du cap Creus. De très importantes concentrations d'environ 1 à 2 km de rayon composées d'individus de 20 à 30 kilos ont été observées à l'ouest de la zone prospectée. Une première analyse a été effectuée par l'Ifremer-Sète et présentée au groupe de travail thon rouge du SCRS (comité scientifique de la CICTA) fin septembre 2009. Il en ressort que la densité observée en 2009 est environ deux fois supérieure à celles observées sur la période 2000-2003. Ces résultats sont cohérents avec les observations aériennes menées par les scientifiques espagnols en Méditerranée Nord Occidentale en 2009. Cette campagne confirme donc l'intérêt des survols pour suivre l'abondance du thon rouge, mais pour améliorer le diagnostic scientifique du thon rouge, il sera nécessaire de poursuivre ce type d'opération sur plusieurs années et de l'étendre en Méditerranée centrale et orientale.

Germon

Les flottilles exploitant le germon au large du Golfe de Gascogne sont soumises à la remise du journal de bord des Communautés Européennes. Les données figurant dans ces documents sont croisées avec les données de vente du Réseau Inter Criées (RIC) pour évaluer le montant des captures totales. Pour l'Atlantique Nord, des échantillonnages biologiques sont effectués au débarquement des captures de certaines flottilles pour évaluer leur structure en taille.

Pour l'Atlantique Nord, en 2009 des échantillonnages biologiques furent effectués en mer à bord des navires ciblant les thons (germon et thon rouge), dans le cadre du projet OBSMER dont le maître d'ouvrage est la DPMA. Concernant le germon, 17 marées furent échantillonnées dont 52 opérations de pêche soit 4 743 poissons mesurés pour un poids calculé de 41 190 kg. Cet échantillonnage a permis d'évaluer la structure en taille de la population capturée. Ces données ont été déclarées au titre de la tâche II.

Le suivi des données françaises est effectué avec l'aide de deux instituts de recherche français : l'IFREMER et l'IRD. Ces deux instituts ont développé deux outils :

- Le Système d'Information Halieutique (SIH) de l'IFREMER, relatif aux pêcheries thonières métropolitaines et des départements d'outre-mer français ;
- L'Observatoire thonier (OT) de l'IRD, relatif aux pêcheries thonières tropicales industrielles françaises opérées depuis des bases situées à l'étranger (Seychelles, Afrique de l'Ouest).

Le Système d'Information Halieutique (SIH) est le projet de l'IFREMER qui assure toute la collecte et la gestion des données halieutiques françaises. Le traitement informatique et le stockage de ces données permettent d'établir des statistiques de pêche et donnent accès, par exemple, au flux déclaratif des flottilles françaises. Les données du SIH comprennent les déclarations de captures et d'effort de pêche provenant des journaux de bord ou des fiches de pêche, les données de « Ventes » (essentiellement ventes en criées) et les données recueillies lors des échantillonnages biologiques (taille, poids, âge, sexe, maturité).

La France a soumis en 2009 au secrétariat de l'ICCAT les fichiers historiques de prises (par tailles) et d'efforts de pêche de la flottille germonière durant la période 1967-1993. Ces fichiers de tâche 2 ont déjà été utilisés à maintes reprises par les chercheurs du SCRS lors des évaluations historiques du stock de germon de l'Atlantique Nord, mais ils n'étaient pas disponibles dans la base de données ICCAT.

Thonidés tropicaux

En ce qui concerne les thonidés tropicaux, la collecte des données statistiques est assurée par l'Observatoire thonier tropical, dispositif de l'IRD certifié ISO 9001 depuis janvier 2009, en collaboration étroite avec les instituts de recherche de la Côte d'Ivoire (CRO : Centre de Recherches Océanologiques) et du Sénégal (CRODT : Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye). Ces statistiques couvrent 100 % des livres de bord de cette flottille.

Des études statistiques antérieures ont permis de définir une stratégie d'échantillonnage standard pour l'ensemble de la flottille européenne. Ces échantillonnages sont réalisés dans le contexte d'un règlement instituant un cadre communautaire pour la collecte et la gestion des données nécessaires à la conduite de la politique commune de la pêche. En 2009, 168 échantillons ont été effectués au débarquement sur la flottille française et plus de 40 000 thons ont été mesurés. Un programme d'observateurs scientifiques embarqués est en place depuis 2005 pour l'estimation des captures accessoires et des rejets. Ce programme vise un objectif de 10 % de couverture de l'ensemble des marées qui a été atteint en 2009 avec 6 embarquements pour 65 marées.

Les statistiques de pêche détaillées des flottilles françaises intertropicales en 2009 ont été soumises comme demandé par la CICTA c'est-à-dire - de façon anticipée en mai 2010 pour le groupe de travail préparatoire à l'évaluation du thon obèse et - comme d'ordinaire en juillet 2010. Une évaluation des rejets basée sur les résultats des programmes d'observateurs sur les senneurs a par ailleurs été soumise en septembre 2010.

Les chercheurs de l'IRD ont également participé activement aux groupes de travail les concernant (Statistiques, GT thon obèse, GT espèces tropicales et SCRS). Un groupe de travail sur l'échantillonnage des thons tropicaux capturés à la senne (correction multi spécifique des livres de bord et échantillonnage en taille), regroupant des chercheurs de plusieurs Commissions thonières internationales a été organisé par l'IRD au CRH de Sète en juin 2009. Par ailleurs, plusieurs réunions de travail ont été organisées en 2009 entre l'IRD, l'IEO et l'AZTI sur les statistiques thonières, sur les programmes observateurs et sur la mise en commun de procédures de calcul ou de données sur la faune associée à la pêche thonière à la senne.

Outre les travaux de recherches sur les espèces tropicales et les flottes qui les exploitent, les chercheurs de l'UMR EME de l'IRD participent à l'encadrement de plusieurs thèses doctorales sur ces thématiques. Une thèse intitulée «De la trajectoire des prédateurs à la cartographie de leur proie. Estimation spatiale de l'activité des senneurs et des thonidés dans l'Océan indien » a été soutenue fin juin 2010. L'objectif était d'utiliser les données VMS pour décrire les trajectoires individuelles des senneurs dans une approche bayésienne dans le but de discriminer l'effort de pêche dirigé sur banc libre de celui dirigé sur DCP et d'utiliser ces résultats pour estimer des densités de bancs. Bien que les données proviennent de senneurs thoniers opérant dans l'océan Indien, cette étude ouvre des voies de recherche plus générale sur l'estimation des bancs de thons.

Une étude réalisée par un étudiant de la Côte d'Ivoire « Estimation des captures accessoires et des rejets : Cas de la pêcherie thonière de surface à la senne » traite de l'estimation de la faune associée aux activités de pêche à la senne et au « faux-poisson » débarqué au port d'Abidjan. Cette étude a déjà fait l'objet de publications ou de documents scientifiques présentés au SCRS de l'ICCAT.

Une autre étude menée par un étudiant mexicain s'intitule : « Réponses de la ressource thonière et de la faune associée aux stratégies de pêche développées par les flottes de senneurs dans le Pacifique Est et dans l'Atlantique Est ». Ce travail de recherche a pour objectif de caractériser de possibles modifications des stratégies de pêche des senneurs suite à l'adoption de nouvelles technologies (DCP, etc) au cours du temps ou suite à des mesures de régulation de type moratoires et de mesurer l'impact de ces stratégies sur la ressource thonière et sur la faune associée.

Enfin une thèse doctorale encadrée conjointement par des chercheurs de l'Ifremer et de l'IRD a été initiée en 2010 sur « Evolution de la capturabilité et incidences sur la perception de l'état de santé des stocks halieutiques : cas du thon rouge et de l'albacore ». Cette étude vise à mieux comprendre l'évolution de la

capturabilité par engin au cours du temps et son intégration ainsi que la définition de *priors* basés sur des considérations biologiques dans l'utilisation de modèle de production excédentaire dans un cadre Bayésien.

*La pêche dans les Antilles françaises*³

Un Système d'Informations Halieutiques (SIH), conçu par l'Ifremer, collecte des données de pêche en routine depuis le début de l'année 2010 aux Antilles françaises. L'étude pilote préalable à la mise en place de ce système permet de disposer de données sur la pêche des grands poissons pélagiques du large de Guadeloupe en 2008 et de Martinique de mai 2008 à décembre 2009. Les méthodes de collectes utilisées durant l'étude pilote sont les suivantes :

- Pour l'évaluation du nombre de sorties de pêche :
 - En Martinique, des enquêtes téléphoniques réalisées auprès des patrons, selon un plan d'échantillonnage stratifié avec tirage aléatoire simple des bateaux chaque semaine. Ces enquêtes permettent de reconstituer l'activité des navires pendant 7 jours. La stratification (23 strates) est faite sur la base de 3 critères : la longueur des navires, leur site de débarquement et la zone de pêche (côtière ou large). 75 enquêtes sont réalisées chaque semaine ;
 - En Guadeloupe, le nombre de sorties de pêche a été calculé à partir de la connaissance exhaustive des consommations individuelles de carburant et du calendrier d'activité de chaque navire ;
- Pour l'estimation des prises, un échantillonnage aléatoire simple des ports principaux, réalisé du lundi au vendredi, permet d'évaluer les prises moyennes par sortie. En Martinique ces échantillonnages ont été complétés par les déclarations des pêcheurs lors des enquêtes téléphoniques.

Les données disponibles montrent une grande variabilité des prises entre les deux îles des Antilles françaises et d'une année sur l'autre en Martinique. En effet, les prises de marlin bleu effectué sur les 8 derniers mois de l'année 2008 ont été 256 tonnes soit de 7 % supérieures à celles de toute l'année 2009 qui ont atteint 241 tonnes. Cette différence est encore plus marquée pour le thon jaune dont les prises des 8 derniers mois de 2008 sont de 195 t alors que sur l'ensemble de l'année 2009, elles n'atteignent que 79 t. Selon les pêcheurs professionnels de Martinique, les faibles prises de 2009 sont inhabituelles. Les meilleures prises autour des DCP se faisaient, en 2008 et surtout en 2009, vers le nord. Ces observations laisseraient supposer un changement momentané dans les migrations de ces grands poissons pélagiques.

La dorade coryphène apparaît comme la principale espèce débarquée aux Antilles françaises. Les passages de cette espèce à proximité des îles françaises se faisant en début d'année, les prises de 2008 enregistrées en Martinique, à partir de mai, ne tiennent pas compte de la période favorable à la pêche. En Guadeloupe, les DCP sont utilisés pour la pêche de la dorade coryphène, ce qui explique l'abondance des prises sous ces dispositifs bien supérieures à celles de la Martinique. De nombreux DCP individuels sont en effet placés autour de l'île et chaque pêcheur visite plusieurs de ses dispositifs par sortie ce qui favorise les prises de dorades qui s'agrègent à raison d'un banc d'une dizaine ou d'une vingtaine d'individus par objet flottant.

Les débarquements de thon noir sont encore relativement faibles aux Antilles françaises. Ils se font surtout autour des DCP, et sont de l'ordre de la cinquantaine de tonnes sur les 2 îles. Les prises de voilier de l'Atlantique atteignent une vingtaine de tonnes cumulées sur la Martinique et la Guadeloupe. Les autres espèces des métiers ciblant les poissons pélagiques hauturiers sont essentiellement les poissons volants en Martinique (24 t en 2008, 12 t en 2009 capturées au cours des sorties de pêche à la traîne au large) le thazard-bâtard (*Acanthocybium solandri*), les bourses et le Comète saumon (*Elagatis bipinnulata*).

Les prises de la pêche aux DCP sont supérieures à celles de la pêche traditionnelle à la ligne de traîne et cela tant en Guadeloupe qu'en Martinique. A noter l'apparition dans les statistiques de pêche de marlin bleu dans les captures de la pêche traditionnelle à la traîne. Il s'agit en fait de sorties de pêche mixte de ligne de traîne et DCP. Lorsque la ligne de traîne est le métier principal, toutes les captures sont déclarées sur ce métier.

³ Cf. Appendice II – « Les pêcheries thonières dans les Antilles françaises »

Compte tenu de l'importance des prises de marlin bleu autour des DCP, une reconstitution des séries historiques de débarquement est tentée ici à partir de données disponibles. Les estimations de prises annuelles par bateau obtenues en 2008 en Guadeloupe et en Martinique sont utilisées pour reconstruire cette série de données. En Martinique, les données des 8 mois de 2008 ont été extrapolées à l'année de façon à ne pas baser le calcul sur les prises particulièrement faibles de 2009. Il est ensuite fait l'hypothèse que ces prises annuelles par bateau représentent la moyenne des prises de la pêcherie sur toute la période historique. Les prises annuelles des flottilles de pêche sont alors estimées en faisant le produit de la prise par navire et du nombre de bateaux par année. Le nombre de bateaux pratiquant la pêche aux DCP a été obtenu grâce à deux enquêtes. La première est une enquête exhaustive réalisée en 2006 à partir de laquelle a été établi le nombre de bateaux pratiquant la pêche aux DCP. La seconde portant sur la date de début de cette activité a été effectuée fin 2005/début 2006 auprès de 38 patrons pratiquant la pêche aux DCP en Guadeloupe et 42 en Martinique. Cette enquête permet d'établir dans chacune de ces îles la proportion pour chaque année, des bateaux de la flottille de 2006 qui pratiquent cette pêche. La pêche aux DCP aurait donc commencé en 1989 en Guadeloupe et en 1985 en Martinique. La valeur basse des estimations de 2008 indique une prise, pour les 2 îles françaises, de 472 tonnes et la valeur haute, un débarquement de 937 tonnes. Ces prises décroissent pour atteindre des valeurs comprises entre 397 et 772 tonnes en 2000 et 84 et 182 tonnes en 1990.

Des échantillonnages biologiques sont également réalisés : ils nécessitent un investissement important pour l'observation d'un faible nombre de poissons en raison de la dissémination de nombreux points de débarquement autour de ces îles et des petites quantités de poissons mises à terre à chaque retour de pêche. Entre 2008 et 2010, les principales campagnes d'échantillonnages ont été réalisées sur des débarquements de thon noir, d'albacore et de marlin bleu.

Requins

Un projet de pêcherie-sentinelle, soumis par la France, a été rejeté par la Commission européenne en 2010, mais un projet d'étude plus globale impliquant des partenaires irlandais et anglais est en gestation pour l'horizon 2012. Par ailleurs, une étude est en cours (projet Alop) au CRH de Sète avec l'appui de la profession pour faire une synthèse des données pêches disponibles sur le requin-renard commun et sa biologie.

II^{ème} Partie : Mise en œuvre de la gestion

Chapitre 3 : Mise en place des mesures de conservation et de gestion de la CICTA

Thon rouge

La France a mis en œuvre l'ensemble des dispositions du Règlement (CE) n°302/2009 du Conseil du 6 avril 2009 (établissant un plan pluriannuel de reconstitution du thon rouge dans l'Atlantique-Est et la Méditerranée et portant application de la Recommandation CICTA n° 06-05) par le biais de différents textes d'application :

- *Mise en place d'un permis de pêche spécial (arrêté du 30 janvier 2009)* : un navire doit être obligatoirement détenteur d'un tel permis de pêche pour pouvoir exercer une activité de pêche du thon. Ce PPS a une durée de validité d'un an et il est retiré automatiquement lorsque les possibilités de pêche (quotas, sous-quotas et quotas individuels) sont épuisées. Il peut être retiré également en cas de constat d'infraction, comme élément de sanction
- *Répartition du quota de thon rouge attribué à la France (arrêté du 8 avril 2009)* : ce quota a été réparti entre les navires des façades Atlantique (10%) et Méditerranée (90%). De plus, s'agissant des thoniers senneurs

méditerranéens, la France a procédé à une répartition individuelle, par navire, du sous-quota global qui était alloué à cette flottille

- *Obligations déclaratives, ports désignés, mise en œuvre du document de capture du thon rouge (BCD) et mesures de contrôle (arrêté du 10 avril 2009 modifié)* : ce texte précise et renforce les dispositions spécifiques applicables à la pêche du thon rouge en matière de déclarations (journal de bord, rapport de capture, préavis, ... lors des opérations de capture, de débarquement, de transbordement, de transfert, de mise en cage) et prévoit les sanctions y afférentes. L'objectif est de permettre un suivi de la consommation du quota en temps réel. Par ailleurs, les ports dans lesquels les opérations de débarquement et de transbordement doivent être réalisées sont spécifiquement désignés afin de faciliter le contrôle de l'activité des flottilles concernées et la commercialisation du produit. Enfin, cet arrêté porte application de la Recommandation n° [08-12] de la CICTA et met en place le programme de documentation des captures de thon rouge. Il définit les modalités concrètes d'établissement, de validation et de transmission du BCD.

- *Pêche récréative (arrêté du 11 juin 2009)* : ce texte prévoit le régime d'encadrement des pêches de loisirs et sportives de thon rouge (mesures techniques, possibilités de pêche, contrôle). Un quota de 22 tonnes a été attribué à ces pêcheries en 2009.

Enfin, la flottille de senneurs méditerranéens est soumise, comme l'ensemble de la flotte de pêche française, à la remise d'un journal de bord communautaire, conformément aux normes de la CICTA. Ils sont également obligatoirement équipés d'un VMS.

La pêche des senneurs français opérant en Méditerranée s'est arrêtée le 15 juin 2009. Le quota national de thon rouge pour la France a été fermé le 11 novembre 2009.

Germon

Conformément à la recommandation de 1998, le nombre de navires pêchant le germon est limité au nombre moyen de navires présents dans la pêcherie entre 1993 et 1995. Cette limitation est mise en place *via* l'instrument des licences nationales (voir ci-dessous), en vigueur depuis 1995.

La pêche du germon est soumise à autorisation dans le cadre d'un système de licences. Ce régime, couvrant tous les engins présents dans la pêcherie, a été mis en place en 1995. Le nombre total de licences par engin (chalut pélagique, canne, senne) attribuables est précisé chaque année par une délibération du Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMM), approuvée par arrêté ministériel. Dans le cas du filet maillant dérivant, l'interdiction (règlement communautaire CE 1239/98) de cet engin pour la pêche du germon est effective depuis le 1^{er} janvier 2002. Par ailleurs, toutes les flottilles exploitant le germon au large du Golfe de Gascogne sont soumises à la remise du journal de bord des Communautés Européennes et, pour les navires d'une longueur supérieure à 15 mètres, à l'emport d'un dispositif VMS.

Espadon de Méditerranée

Fermeture spatio-temporelle de la pêche en Méditerranée :

La Recommandation n°08-03 a étendu la période de fermeture de la pêcherie d'espadon en Méditerranée du 1^{er} octobre au 30 novembre de chaque année : cette mesure a par la suite été transposée, au niveau européen, dans l'article 89 du R(CE) « TAC et quotas » n°43/2009 et, au niveau français, dans la Circulaire DPMA n° C2009-9616 du 1^{er} juillet 2009 portant Plan national de contrôle des pêches pour l'année 2009. Au cours de la période comprise entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre 2009, 245 contrôles en mer et au débarquement ont ainsi été

réalisés en Méditerranée française : aucune infraction relative à la fermeture de la pêche à l'espadon n'a été relevée à cette occasion.

Pêcheries de thonidés tropicaux

Programme d'observateurs :

Le programme d'observateurs qui avait démarré fin 2005 sur les senneurs tropicaux s'est poursuivi en 2009. Le programme se déroule de manière très satisfaisante, et les objectifs ont été largement atteints : 6 embarquements ont été réalisés sur 65 marées ce qui représente une couverture de 10% des activités de la flottille.

Mise en œuvre des mesures relatives à l'albacore

En 2009, 10 senneurs ont opéré dans l'océan Atlantique sous pavillon français contre 7 en 2008 (sortie de 2 navires et transfert de 5 autres de l'océan Indien au 3^{ème} trimestre). La CICTA a recommandé en 1993 (recommandation 93-04) que l'effort effectif des navires ciblant l'albacore ne dépasse pas celui de 1992. Cette recommandation est mise en œuvre par la France, puisque le nombre de senneurs sous pavillon français a globalement diminué depuis 1992, ainsi que le nombre de canneurs. Par ailleurs, les captures d'albacore ont elles-mêmes diminué en tendance depuis 1992. Plus généralement, les captures de thon tropical ont tendu à diminuer ces dernières années, d'une part du fait de la diminution de la flottille, et d'autre part en raison du moratoire sur la pêche sous objets flottants (voir ci-dessous).

Moratoire dans le Golfe de Guinée

Les armements français et espagnols avaient pris l'initiative de ne pas pêcher sous objets flottants dans le Golfe de Guinée, de novembre 1997 à février 1998. Cette mesure volontaire avait été reconduite l'année suivante. Considérant l'intérêt de cette mesure et la nécessité, pour atteindre une pleine efficacité, qu'elle soit respectée par les autres parties contractantes, la CICTA a pris en 1999 une recommandation (recommandation 99-01) visant à généraliser cette mesure à l'ensemble des senneurs concernés.

L'embarquement d'observateurs à bord des navires avait permis de vérifier que le moratoire sur la pêche sous objets flottants avait été respecté de façon satisfaisante par les flottilles de senneurs français pendant sa durée d'application. En novembre 2004, la CICTA a pris une nouvelle recommandation, la recommandation 04-01, qui annule et remplace la recommandation 99-01. Cette nouvelle recommandation interdit toute pêche par les navires senneurs et canneurs dans la zone du Golfe de Guinée limitée par les parallèles 0 et 5 °N et les méridiens 10 et 20° Ouest pendant une durée d'un mois chaque année (1^{er} au 30 novembre). Dans l'attente d'une transposition en droit communautaire, cette recommandation s'applique directement aux navires français, et les autorités françaises en contrôlent le respect à l'aide du système de suivi des navires par satellite (SSN ou VMS en anglais).

Le Centre de surveillance des pêches du CROSS Etel procède chaque année aux vérifications du respect de cette interdiction de pêche par les thoniers français sur la base de données VMS de ces navires. ***Les vérifications auxquelles il a été procédé pour le mois de novembre 2009 font apparaître qu'aucun navire français n'a exercé une activité de pêche dans cette zone pendant cette période.***

Chapitre 4 : Schémas et activité d'inspection

La France dispose de moyens de contrôle aériens et nautiques de plusieurs administrations (Marine Nationale, Affaires Maritimes, Gendarmerie Nationale et Douanes françaises) répartis sur les littoraux méditerranéen et atlantique. Ces moyens effectuent régulièrement des campagnes de contrôle des pêches au cours desquelles des actions plus spécifiquement ciblées sur le thon rouge sont organisées. Les procès verbaux établis à cette occasion sont transmis à l'autorité judiciaire pour les suites pénales et à l'administration en vue de sanctions administratives (amendes et/ou retrait de licence de pêche).

Cas particulier du thon rouge :

La France a établi en 2009, dans le cadre du plan national de contrôle des pêches, un volet spécifique à la pêche du thon rouge (Circulaire DPMA/SDRH/C2009-9616 du 1er juillet 2009) dont l'objectif est de définir les conditions de l'encadrement et du contrôle de cette pêcherie en application des réglementations édictées par la CICTA (Rec. [08-05]) et par l'Union européenne (RCE n° 302/2009). Ce plan fixe des règles adaptées de contrôle dans les domaines suivants :

- Règles d'accès à la pêcherie : inscription obligatoire sur les registres CICTA, surveillances des navires par satellite (VMS), délivrance de permis de pêche spéciaux et répartition des sous-quotas
- Mesures techniques applicables : périodes de fermeture, tailles minimales, interdiction des aéronefs, ports désignés, ...
- Obligations déclaratives : rapport de captures, journal de bord CE, préavis (débarquement, transbordement), déclarations (transbordement, transfert), ...
- Dispositions sur les échanges, importations et exportations : mise en œuvre du BCD, notes de ventes, documents de transport.
- Répartition des compétences entre les différentes autorités impliquées au niveau national

Les applications informatiques (SATI – Système Automatisé de Traitement des Inspections – et SATORO – Système Automatisé de Traitement du Thon Rouge) ont été modifiées afin d'améliorer encore le suivi des contrôles, des obligations déclaratives et de la consommation des quotas.

Les priorités de contrôle ont été les suivantes :

- Suivi et respect du quota
- Respect des obligations déclaratives
- Contrôles au débarquement en Atlantique et en Méditerranée pour les petits métiers
- Contrôles en haute mer lors de la deuxième période de pêche en Méditerranée (mai-juin) dans le cadre du Plan communautaire de déploiement conjoint et du Programme d'inspection internationale ICCAT auxquels la France a activement participé en mettant à disposition des moyens nautiques et des équipes de contrôle.

Bilan des contrôles effectués en 2009 :

Les **contrôles effectués** se sont répartis de la manière suivante :

- Façade Atlantique : 172 contrôles (121 contrôles au débarquement et 51 contrôles en mer)
- Façade Méditerranée : 971 contrôles (871 contrôles au débarquement et 100 contrôles en mer)

Ces contrôles ont mobilisé l'ensemble des administrations compétentes (Affaires maritimes, Douanes, Gendarmerie maritime, Marine Nationale) ainsi que de nombreux moyens nautiques de contrôles côtiers et hauturiers.

A cette occasion, **46 infractions** ont été relevées (25 sur la façade méditerranéenne et 21 sur la façade Atlantique).

Les **contrôles en mer** ont donné lieu aux constatations d'infractions suivantes : inscription d'informations erronées ou incomplètes sur le journal de bord, non-présentation du journal de bord, taille minimale, VMS. Toutes ces infractions ont été verbalisées et sanctionnées

Les contrôles au débarquement effectués en France ont donné lieu aux constats d'infraction suivantes : pêche sans autorisation, inscription d'informations erronées ou incomplètes sur le journal de bord, engins prohibés, tailles minimales et non-respect du préavis de débarquement. Toutes ces infractions ont été verbalisées et sanctionnées.

Contrôle à terre : les contrôles à terre ont été menés dans toute la filière depuis la première mise sur le marché jusqu'aux détaillants (poissonneries et GMS) en passant par les mareyeurs et les transporteurs. Les infractions relevées ont donné lieu à procès verbaux, à l'appréhension et à la saisie du poisson. Les suites judiciaires sont en cours.

Les **documents statistiques** ont été systématiquement contrôlés.

Chapitre 5 : Autres activités

Mise en place du programme de suivi par satellite des bateaux

Le système de surveillance par satellite s'applique à l'ensemble des navires thoniers d'une longueur hors tout supérieure à 18 mètres, depuis le 1^{er} janvier 2004, et d'une longueur supérieure à 15 mètres depuis le 1^{er} janvier 2005. Ces dispositions résultent d'une réglementation générale adoptée par l'Union Européenne.

Tous les navires français concernés sont aujourd'hui dotés de balises de positionnement par satellite et l'administration française a mis en place un centre de contrôle des pêches situé dans les locaux du centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de l'Atlantique (CROSS Etel). Ce centre est chargé notamment de la vérification du bon fonctionnement des transmissions VMS des navires : toute avarie d'un dispositif VMS qui ne fait pas l'objet d'une prise en charge adéquate par le navire concerné (4H report et réparation au retour à quai) donne lieu à une sanction. Le CSP assure également la coordination des moyens de contrôle des pêches à la mer. Pour les navires battant pavillon d'un Etat hors UE et membre de la CICTA, la balise VMS est obligatoire pour les navires de plus de 24 mètres conformément au point 49 de la recommandation CICTA n° 06-05, entrée en vigueur le 13 juin 2007, visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique est et de la Méditerranée.

Mise en place du programme d'observateurs sur les navires pêchant le thon rouge

Conformément à l'article 30 du Règlement (CE) n° 302/2009 mettant en œuvre la Recommandation CICTA n°08-05, la France a mis en œuvre un programme national d'observateurs sur ses navires de pêche d'une longueur supérieure à 15 mètres. L'objectif de ce programme était de veiller au respect des obligations déclaratives et des quotas établis, ainsi que d'assurer un recueil d'informations et de données sur le déroulement de la campagne. Ce programme a été décliné de la manière suivante :

- Méditerranée : en l'absence de programme régional d'observateurs de la CICTA sur les senneurs, 100% des senneurs français ont été observés soit 1259 jours d'observation.
- Atlantique : 213 jours d'observation assurés sur 20% des navires de plus de 15 mètres pêchant activement le thon rouge (chalutiers, ligneurs, palangriers et canneurs) en 2009.